



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

**Communiqué de presse**

### LES PREMIERS ECHELONS DE LA CATEGORIE C... « SAUVES » PAR LE SMIC

Le SMIC a été revalorisé de +1,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par conséquent le minimum de traitement Fonction publique a basculé, une nouvelle fois, en-dessous du SMIC !

La rémunération globale d'un agent public ne pouvant pas être inférieure au SMIC, le gouvernement a procédé au réajustement du minimum de rémunération, qui a été porté à l'indice brut 244 (majoré minimum 295).

Il a aussi relevé quelques indices dans les premiers échelons de la catégorie C :

- échelle 3 : +3 points d'indice majoré sur les 4 premiers échelons
- échelle 4 : +3 points d'indice majoré sur les 3 premiers échelons
- échelle 5 : + 3 points d'indice majoré sur les 2 premiers échelons et + 1 point sur le 3<sup>e</sup> échelon.

Un « effort substantiel » selon le gouvernement ... **une misère selon Force Ouvrière !**

D'autant que cela accentue le tassement des grilles.

Alors que les hausses des prix se multiplient : électricité (+ 3 %), assurances (entre + 2,5% et + 8%), mutuelles (entre + 5 % et + 8 %), consultation de généraliste (+ 1 €), forfait internet, redevance TV... et que, par exemple, les remboursements de médicaments continuent à baisser (vignette bleue - 5 %) ...

Alors que la rémunération nette des fonctionnaires a baissé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à cause de la hausse du prélèvement pour la pension !

**Doit-on parler d'augmentation ou d'aumône ?**

#### **Exigeons :**

- **la hausse de la valeur du point d'indice**
- **la revalorisation des grilles indiciaires.**
- **l'augmentation du minimum de traitement dans la Fonction publique à 120 % du SMIC**

PARIS, le 27 janvier 2011